

HISTOIRE LOCALE

NOUVELLE SERIE

*De farouches
et excellents guerriers*

Ce livre est publié dans la collection *Monographies des villes et villages de France*, dirigée par M.-G. Micberth, qui compte plus de 2 850 titres à ce jour. L'auteur raconte ainsi les origines de Solesmes : « Les Kimris Belges, ou habitants de la Gaule Belgique, étaient divisés en vingt-trois tribus au nombre desquelles celle des Nerviens figurait en première ligne. La forêt Charbonnière couvrait presque toute la contrée habitée par ces derniers ; forêt immense, dont les mystérieuses profondeurs abritèrent pendant des siècles, les druides, et où retentirent souvent des clameurs et des gémissements poussés par les victimes humaines, qu'un aveugle fanatisme immolait dans les grandes calamités à la divinité principale de ces idolâtres, le dieu Teutatès. Il ne reste aujourd'hui de tous ces bois que la forêt de Mormal, dans l'arrondissement d'Avesnes. César nous représente les Nerviens, comme de farouches et excellents guerriers, d'un courage à toute épreuve, ennemis implacables de la domination romaine. Ils étaient par contre les moins civilisés de tous les Belges, défendant au commerce l'accès de leur pays, et professant pour les raffinements de la civilisation romaine, le mépris le plus absolu. »

FEUILLE PÉRIODIQUÉ D'INFORMATION - N°783 - 9 septembre 2009

Bientôt réédité

ESSAI SUR L'HISTOIRE DE LA VILLE
ET DE L'ABBAYE DE

SOLESMES EN HAINAUT

par V. RUFFIN

Un territoire à part,
exempt de tout impôt
et franchise

Le territoire de la ville de Solesmes fut habité bien avant la conquête gallo-romaine, comme en témoignent les nombreux silex taillés retrouvés et le dolmen du Gros Caillou. Puis sous l'occupation romaine, une villa gallo-romaine au confluent de la Selle et du Béart, fut édifée. En 670, Maxellende, fille du seigneur de Caudry, refusa d'épouser Harduin d'Amerval, fils du seigneur de Solesmes, préférant consacrer sa vie à Dieu. Parce

qu'elle rejetait une nouvelle fois sa demande, celui-ci tua la jeune fille d'un coup de couteau et devint aveugle à l'instant même. Pris d'un sincère remords, il recouvra la vue trois ans plus tard et aurait proposé au roi Childebert III de donner toutes ses possessions à l'abbaye de Saint-Denis. Cette donation intervint en 705, détachant complètement Solesmes du pays de Hainaut. Jusqu'en 1605, la ville, son marché, son château et tous ses biens adjacents constituaient un territoire à part, exempt de tout impôt et franchise, au milieu des possessions du Hainaut, de la Bourgogne, puis de l'Espagne. La cohabitation entre les religieux et les habitants ne fut pas toujours paisible : le carnaval de Solesmes perpétue encore de nos jours, la révolte des Solesmois, armés de « seringues », contre la tentative des moines de détourner le cours du Béart.



Le destin de Maxellende et sa légende

La première partie traite de l'origine de Solesmes, avec la Gaule Belgique, la domination romaine, le destin de Maxellende et sa légende. La deuxième partie étudie la période qui va de 705 à 1605. L'auteur reproduit la charte de donation, évoque les exemptions dont bénéficiait Solesmes et les contestations que suscita cette donation. Il raconte son développement rapide, sa puissance et l'influence du chapitre de Saint-Denis, ainsi que la construction des fortifications. Il reprend les circonstances de l'établissement de la fonction d'avoué dont les premiers furent issus de la famille de Bozies, évoque les nombreuses exactions perpétrées et leur répression, détaille le rôle du lieutenant de l'évêque. V. Ruffin explique ensuite les événements qui menèrent à la protection directe de Solesmes par le comté du Hainaut et dresse un tableau des mœurs dans l'abbaye, avant d'évaluer les ravages causés par la guerre entre les comtes du Hainaut et de Brabant, en 1186. Il reproduit la concorde passée entre l'avoué et l'abbé de Saint-Denis, qui réglait aussi les droits et les charges des manants de Solesmes et résume la constitution de la commune de Solesmes au XIII^e siècle, ainsi que le partage des revenus entre l'abbaye et l'avoué et les différentes donations. L'auteur évoque le conflit avec Gauthier, chevalier de la maison de Bozies, puis le passage de l'avouerie au comte du Hainaut, puis de Guillaume du Hainaut à Louis III, empereur d'Allemagne, puis à Philippe le Bon. Il raconte l'attaque de 1435, les rapports entre les bénédictins et les habitants de Solesmes, au XIV^e siècle et fait l'inventaire des biens et des revenus de l'abbaye ainsi que des redevances relevées dans le Nord de la France. Il rapporte les conséquences de la guerre d'Espagne et termine cette partie par la cession de l'abbaye à l'archevêché de Cambrai, en 1605. La troisième partie étudie Solesmes en tant que seigneurie du Cambrésis de 1605 à 1789 et rapporte les débats de la cité avec le fisc ou l'évêché de Cambrai. L'auteur complète son ouvrage par un essai topographique sur Solesmes.

MONOGRAPHIES DES VILLES
ET VILLAGES DE FRANCE

UNE COLLECTION UNIQUE EN
FRANCE DE 2853 TITRES

73 TITRES SUR
LE NORD

Renseignements au
03 23 20 32 19

LA VILLE ET L'ABBAYE DE SOLESMES EN HAINAUT

Le statut très particulier dont bénéficièrent la ville et l'abbaye de Solesmes, pendant près de huit cents ans, leur a forgé un destin privilégié qui leur apporta une grande prospérité mais suscita souvent la convoitise. L'origine de Solesmes est très ancienne, comme l'atteste la tradition du bourdage qui semble n'être rien d'autre qu'un reste de pratique des cérémonies païennes, faisant partie des fêtes de la lumière et du feu. Vers la fin du VII^e siècle, c'était une riche et puissante seigneurie du Hainaut et la plus importante du comté de Famars. L'assassinat de la belle et pieuse Maxellende bouleversa la destinée de la ville car ce fut probablement à la mort de son meurtrier que la terre et la seigneurie furent données, dans un but de piété et pour obtenir la rémission de ce crime, aux bénédictins de l'abbaye de Saint-Denis en France. Cette donation, faite par Childebert III dans une charte de 705, les soumettait à la souveraineté de la France, alors que leur sol était aux Pays-Bas, et « toutes les fois qu'elles furent enlevées à cette puissance par les hasards de la guerre, elles furent réclamées et restituées ». Le monarque, dans un souci de grande libéralité, exempta cette terre de tribut et de toute charge, privilège que les Solesmois parvinrent à conserver, en partie du moins, jusqu'à la Révolution. Après le temps des contestations, vint celui des conflits et des attentats que le développement rapide et la puissance de Solesmes provoquèrent. Des fortifications durent être établies mais surtout les seigneurs les plus puissants furent appelés à officier en tant qu'avoués pour défendre les biens. En 997, le roi Robert le Dévot rend une charte par laquelle il appelle la malédiction du ciel sur les auteurs des exactions illicites ; en ces temps de superstitions, de nombreux spoliateurs rendirent alors le produit de leurs méfaits, voyant dans la maladie ou autres calamités les justes représailles de la colère divine. Quelques siècles plus tard, les guerres de religion vidèrent les caisses du chapitre de Saint-Denis et, en 1595, le parlement de Paris autorisa l'abbé et les religieux à vendre leurs biens. Dix ans plus tard, les terres de Solesmes furent cédées à l'archevêché de Cambrai.

Réédition du livre intitulé *Essai sur l'histoire de la ville et de l'abbaye de Solesmes en Hainaut*, paru en 1880.

Réf. Réf. 1280-2853. Format : 14 x 20. 152 pages. Prix : 20 € Parution : septembre 2009.

Vite, commandez dès aujourd'hui cet ouvrage (attention tirage limité) à l'aide du bulletin ci-dessous ou dès parution
 XXX

Retrouvez
LE LIVRE D'HISTOIRE
 sur Internet...
 http://www.histo.com



Bulletin de souscription

Le Livre d'histoire

à retourner à : 17, rue de la Citadelle
 02250 Autremencourt
 Tél. 03 23 20 32 19



Parution sept. 2009
 1280-2853

Nom

Adresse

.....

.....

JE CHOISIS MON MODE DE PAIEMENT

Par chèque bancaire Par C.C.P. Par mandat Par carte bancaire

N° | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Expirant le : | | | | | Téléphone (obligatoire) : Signature : _____

Je commande « LA VILLE ET L'ABBAYE DE SOLESMES EN HAINAUT » :

..... ex. au prix de **20 €**.....

FRAIS DE PORT : 1 ex. 5.50 €- 2 ex. 7 €- 3 ex. 8 €.....

*Je souhaite recevoir votre catalogue général 2009 (352 pages)
 - 2 780 titres disponibles - 30 000 villages traités (10 € de participation aux frais).....*

Fait à....., le.....

TOTAL :

TIRAGE LIMITÉ ET NUMÉROTÉ. Prix justifié.

MERCI POUR VOTRE COMMANDE

Règlement par chèque postal ou bancaire, mandat, à effectuer au nom de : Le Livre d'histoire.

Histoire locale. Feuille périodique gratuite d'information culturelle et publicitaire. Directeur de la publication : M.-G. Micberth. Rédaction : Sylvie Varlet. Révision : Annick Morel. Reproduction strictement interdite. Dépôt légal à la date de parution. Imprimé en France.

L'histoire numérique. RCS Laon C 413 293 234.